



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 Juillet 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, le Conseil Municipal du CHATENET EN DOGNON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VALADAS Hervé, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2020.

Présents : Valadas Hervé, Turbiez Chantal, Poulet Bernard, Landeau Aurore, Grenaille Romain-Bérenger, Brard Michel, Pala Henri, Maligne Francis, Marçais Bertrand, Champroy Nahoum.

Excusée : Duhamel Marie-Laure

Landeau Aurore est élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Commission communale des impôts directs
- ✓ Primes Covid19

Le Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Aurore Landeau donne lecture du compte rendu de la séance du 26 juin 2020

Les conseillers approuvent à l'unanimité le compte-rendu et le signent.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

- ✓ Elections sénatoriales , 1 délégué et 3 suppléants
- ✓ Délégations permanentes du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire
- ✓ Vote des subventions aux associations
- ✓ Ouverture de l'adressage
- ✓ Commission communale des impôts directs
- ✓ Primes Covid19

I – Elections sénatoriales .

L'élection des délégués et des suppléants se déroulera séparément, au scrutin majoritaire à 2 tours, parmi les seuls membres du conseil municipal. Les candidats peuvent se présenter, soit séparément, soit sur une liste complète ou non. Le dépôt des candidatures n'est soumis à aucune réglementation (art. L 288).

Elu délégué ,

Monsieur le Maire a obtenu ,

- M. Valadas Hervé 10 voix

Elus suppléants ,

Ont obtenu :

- Mme Turbiez Chantal 10 voix 1^{ère} suppléante

- Mr Poulet Bernard 10 voix 2^{ème} suppléant

- Mme Landeau Aurore 10 voix 3^{ème} suppléant

II– Délégations permanentes à Monsieur le Maire

Après examen et délibération, le Conseil Municipal détermine~~nt~~ les délégations donnés^{es} à Monsieur le Maire.

III– Subventions 2020 aux associations

Monsieur le Maire présente les différentes subventions de fonctionnement attribuées en 2019 ainsi que les demandeurs pour l'année 2020. Après en avoir discuté l'assemblée délibérante décide d'attribuer les subventions à l'identique pour les demandeurs de l'année 2020.

Le Conseil Municipal souhaite à l'avenir que les associations effectuent une action avec la subvention de la commune et que celles-ci fournissent un justificatif.

Noms des associations

Subventions

ASCL Gym – Le Châtenet en Dognon	150 €
ASCD – Le Châtenet en Dognon	200 €
Club le Renouveau – Le Châtenet en Dognon	200 €
A.P.E. – St-Martin-Terressus	400 €
Amicale des pompiers – St-Léonard de Noblat	150 €
Association Prévention Routière – Paris	45 €
FNATH Association des accidentés de la vie – St-Léonard de Noblat	70 €
La ligue contre le Cancer – Limoges	50 €
Foyer Rural – St-Léonard de Noblat	470 €
Conciliateurs de justice du Limousin – Panazol	20 €
La Ligue des Droits de l'Homme 87 – Limoges	20 €
Les PEP 87 – Limoges	30 €
Secours Populaire Français – Limoges	20 €

IV– Ouverture de l'adressage

Mr le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies).

En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Mr le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100% des foyers.

Il explique ensuite que la réalisation de ce plan d'adressage peut être confiée à un prestataire ou réalisée en interne.

Il est demandé au Conseil Municipal ,

De valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,

D'autoriser l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

- Valide le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,
- Autorise l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination et du numérotage des voies de la commune,
- Sollicite des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR,
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

V-Commission des impôts communales directs

Désignation des personnes pouvant siéger à la CCID

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les 24 noms suivants :

- Mme Vallet Anouck
- Mr Forest Jacques
- Mr Parouty Thierry
- Mr Gaudy Patrick
- Mme Lafarge Claudine
- Mr Maggi Serge
- Mr Jouin Véronique
- Mr Michel Faure
- Mr Clédât Frédéric
- Mme Lavergne Séverine
- Mme Lajat Elodie
- Mr Vergne Jean-François
- Mme Villejoubert Maryline
- Mr Taragnat Alexandre
- Mr Tranchant Sébastien
- Mr De Gentil De Rosier Thibaud
- Mme David Virginie
- Mr Pejout Jean-Luc
- Mme Carmona Emilie
- Mr Edoux de Lafont Patrick

- Mme Machemie Marie-Claude
- Mme Cousty Marie-Christine
- Mme Hendricks Floortje
- Mr Valade-Lajat Didier

VI- prime Covid19

Monsieur le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

VII - Questions diverses :

Présentation du projet châtaignes par Nahoum Champroy

La part culturelle est importante et le succès du projet de Dournazac peut nous encourager à imaginer la même chose chez nous.

Il s'agirait de proposer un projet collectif ouvert aux habitants de monts et barrage mais aussi aux producteurs de châtaignes. A l'échelle du Pays Monts et Barrages, la démarche a tout son intérêt car le châtaigner y a toujours eu une place importante et fait partie de notre patrimoine.

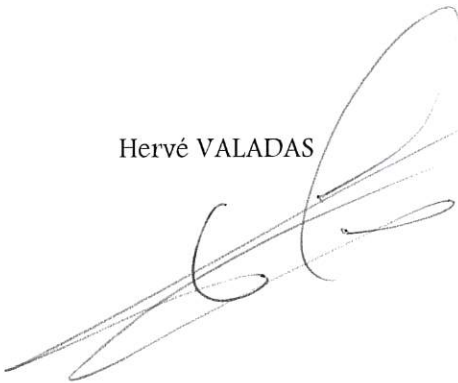
Tant l'étude de faisabilité que la réalisation concrète de l'atelier pourrait obtenir un soutien important du Pays (par le biais de financement Europe, Etat, Région).

La commune du Châtenet en Dognon serait propice pour accueillir un tel projet de la phase d'étude à la phase de réalisation. Le simple nom de la commune nous rappelle que la châtaigne mais aussi le châtaignier y a une place importante dans le paysage et dans l'histoire de ce territoire rural. Le sol de la commune (roche métamorphique) souvent profond et limoneux est très propice au développement de châtaigneraies.

Le Conseil Municipal délibère de principe le soutien à ce projet.

Fin de séance du Conseil Municipal . 23h30

Hervé VALADAS



Chantal TURBIEZ



Bernard POULET



Aurore LANDEAU



Marie Laure DUHAMEL



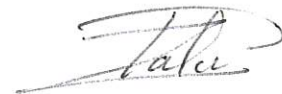
Nahoum CHAMPROY

Romain-Bérenger GRENAILLE



Michel BRARD

Henri PALA



Francis MALIGNE



Bertrand MARCAIS

